

COLLECTIVITE : ...MEOUNES-LES-MONTRIEUX 83136

TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : TECHNICIEN PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE
ANNEE : 2021

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles 79 et 80 de la loi du 26 janvier 1984

NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade, échelon...) (et le cas échéant) date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement Au choix
TOSELLO Jacques	H	Technicien principal de 2 ^{ème} classe 12 ^{ème} échelon avec une ancienneté de 1an 11 mois 7 jours au 1/11/2020	1 avril 2021

Fait à Méounes-Les-Montrieux, le 15 mars 2021

Le Maire
J.M. GUISIANO



Les tableaux d'avancement de grade ne peuvent être établis qu'après la mise en place des Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix (art. 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et art. 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019). Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade (article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).